



Cofinancé par  
l'Union Européenne



### Appel à manifestation d'intérêt

#### Participation à la formation aux techniques de sensibilisation sur les garanties judiciaires et procédurales prévues dans le cadre de l'arrestation et de la garde à vue au Maroc

**Intitulé du Projet :** Renforcer le rôle de la société civile dans les réformes de la chaîne pénale au Maroc.

**Partenaires du Projet :** Observatoire Marocain des Prisons et Avocats Sans Frontières

**Zones d'intervention :** Régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, de Fès-Meknès, de Rabat-Salé-Kénitra, de Casablanca-Settat, de Marrakech-Safi et de Souss-Massa.

**Clôture des candidatures:** 30 juin 2023

#### 1. Présentation du Projet :

Afin de contribuer à la mise en œuvre des engagements constitutionnels et internationaux du Maroc en matière de droits humains, en s'appuyant notamment sur la « Charte pour la réforme du système judiciaire » et sur les conventions internationales adoptées par le Maroc, l'Observatoire Marocain des Prisons et Avocats Sans Frontières ont mis en place le Projet « **Renforcer le rôle de la société civile dans les réformes de la chaîne pénale au Maroc** », cofinancé par l'Union européenne.

Pour ce faire, l'action compte poursuivre spécifiquement deux objectifs, à savoir :

- 1) Renforcer les capacités de la société civile dans la protection et la défense des droits des personnes détenues et/ou gardées à vue ;
- 2) Contribuer à l'adoption de politiques publiques en matière de réformes de la justice conformes au droit international des droits de l'Homme.

Il s'agira, d'une part, de renforcer les services d'aide légale aux personnes privées de liberté, notamment à travers l'intervention au sein des prisons, mais aussi de fournir une information adaptée sur le droit au procès équitable et sur les garanties judiciaires aux citoyens les plus exposés aux arrestations.

D'autre part, et afin de permettre l'instauration d'un dialogue effectif entre les autorités concernées et les organisations de la société civile, l'action souhaite produire des analyses et des actions de plaidoyer fondés sur les données probantes, en relation avec les réformes du système pénal en cours d'élaboration au sein du Ministère de la justice, et notamment en matière de refonte du code de procédure pénale et du code pénal.

**L'Observatoire Marocain des Prisons (OMP)** est une organisation non-gouvernementale indépendante créée en 1999, par des militants des droits humains pour protéger et promouvoir les droits des détenu(e)s. Il joue le rôle d'observatoire des conditions pénitentiaires au Maroc, de cellule d'assistante légale aux détenu(e)s et de traitement des doléances, de centre de recherche, d'information, de formation et de plaidoyer pour une prison plus humaine et pour l'amélioration du cadre législatif conformément aux standards internationaux en la matière.

**Avocats sans Frontières (ASF)** est une ONG Internationale basée à Bruxelles dont l'objectif est de contribuer à la réalisation d'une société juste et équitable, dans laquelle le droit est au service des groupes les plus vulnérables. Avocats Sans Frontières a des missions permanentes en Tunisie, en RDC, en RCA, en Ouganda et au Maroc.

Au Maroc, Avocats Sans Frontières vise à promouvoir l'accès à la justice et à garantir la protection des droits humains notamment des personnes en situation de vulnérabilité. Plus précisément, ASF cherche à renforcer le pouvoir d'agir des justiciables en mettant en place des services d'aide légale accessibles, à permettre une prise en charge de qualité par les acteurs de l'aide légale et à effectuer un plaidoyer pour un environnement juridique respectueux des standards nationaux et internationaux.

## 2. Contexte de la formation :

L'accès à l'information juridique constitue la première ligne de toute action visant l'autonomisation juridique des personnes et groupes en situation de vulnérabilité. Il s'agit d'une étape nécessaire à que ces mêmes personnes et groupes puissent connaître et revendiquer leurs droits et en informer leurs proches. Aussi, les actions de sensibilisation permettent d'informer les bénéficiaires des services d'aide légale offerts et de favoriser leur entrée dans la chaîne de la prise en charge.

À ces fins, une campagne de sensibilisation sera conçue et lancée afin d'informer les bénéficiaires des dispositions présentes dans le code de procédure pénale en matière de garanties judiciaires et procédurales, en insistant tout particulièrement sur le cadre de l'arrestation et de la garde à vue.

La campagne de sensibilisation abordera les dispositions prévues par le code de procédure pénale, mais également les droits qui découlent de la Constitution et des normes internationales auxquelles le Maroc à adhérer, bien que ceux-ci n'aient pas encore fait l'objet d'une transposition en droit positif.

La campagne visera notamment les zones périurbaines, où, les citoyens et plus particulièrement les jeunes, sont les plus exposés aux risques d'arrestations arbitraires et vivent en situation de marginalisation socio-économique. Parmi ceux-ci, une attention particulière sera adressée aux jeunes usagers de drogues. Plusieurs séances de sensibilisation seront organisées au sein des associations présentes dans les zones ciblées, et des caravanes de sensibilisations seront menées dans les lieux de fréquentation des jeunes.

Dans ce cadre, cet appel à manifestation d'intérêt est lancé au profit des étudiant.es membres d'une OSC locale ou étudiant.es en droits/juristes/avocats stagiaires pour participer à une formation sur les dispositions prévues par la loi en matière de garanties judiciaires et procédurales prévues dans le cadre de l'arrestation et de la garde à vue au Maroc et aux techniques de sensibilisation durant les campagnes de sensibilisation.

### 3. Critères de sélection :

**3.1. Cible :** 60 membres d'organisations de la société civile (OSC), étudiant.es et/ou juristes des 6 régions du Projet (dont au moins 50% de femmes).

- Les participant.es sélectionné.es doivent :
  - Avoir moins de 35 ans ;
  - Être étudiant.e membre d'une OSC locale ou étudiant.e en droits/juriste/avocat stagiaire au Maroc ;
  - Avoir des compétences dans le domaine de l'accès à la justice et/ou une expérience de travail avec les jeunes marginalisé.es ;
  - Démontrer une forte motivation à la participation à cette formation et aux activités de la campagne.
  - Être sensible aux thématiques des droits humains et de la lutte contre les discriminations

**3.2. Date :** La formation est prévue pour le mois de juillet. Une date sera proposée par région .

**3.3. Lieu :**

- Une journée de formation au profit des candidat.es des deux régions Rabat-Salé-Kénitra et de Casablanca-Settat.
- Une journée de formation au profit des candidat.es des deux régions Tanger-Tétouan-Al Hoceima et de Fès-Meknès.
- Une journée de formation au profit des candidat.es des deux régions de Marrakech-Safi et Souss-Massa.

**3.3. Coût :** Tous les frais de formation seront pris en charge par le Projet.

**3.4. Langue :** Toute la formation sera réalisée en arabe.

### 4. Soumission de la candidature :

Si vous êtes intéressés par cette formation, merci de remplir le formulaire suivant, avant le 30 juin 2023 : <https://lc.cx/qkufL1>

Seules les candidatures Sélectionnées seront contactées.